

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 30 juillet 2009.

Section du dépôt légal

à SURVEILLER

Le Résolu-lu fait une pause pour la période estivale. **De retour le 4 septembre prochain.** Bonnes vacances à tous nos lecteurs !

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Avec l'été à nos portes, consultez la section Santé et environnement du site de l'Agence MCO



Vendredi le 30 novembre prochain
Colloque "Les soins de longue durée, une passion!"

Guide Santé

Plateforme RLS-MCO

Carte Interactive

Agence de la santé et des services sociaux MCO Confirmation de M. Jean-Denis Allaire au poste de président-directeur général

Trois-Rivières – Monsieur Jean-Denis Allaire a été confirmé officiellement au poste de président-directeur général de l'Agence la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec le 27 juin dernier par le ministre de la Santé et des Services sociaux monsieur Philippe Couillard. Monsieur Allaire assumait l'intérim depuis le 3 avril 2007, à la suite du départ à la retraite de sa prédécesseure, madame Michèle Laroche.



[Lire cet article](#)

Agence de la santé et des services sociaux MCO M. Serge Beauchamp nommé directeur général adjoint

Trois-Rivières - Suite à une recommandation du président-directeur général, M. Jean-Denis Allaire, le conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec a procédé à la nomination de M. Serge Beauchamp au poste de directeur général adjoint lors de son assemblée publique du mercredi 4 juillet 2007.



Le Réso-Lu est rédigé par les communicateurs des établissements du réseau de la santé et services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.
Coordination et production : Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Commentaires et suggestions

N.B. Pour les utilisateurs de Lotus Notes.

Pour communiquer par courriel avec les auteurs et responsables du Réso Lu, veuillez configurer votre Internet Explorer de la façon suivante : Outils, Options Internet, Programmes, Courrier électronique, choisir Lotus Notes. Cliquer sur Appliquer.

[Cliquez ici pour](#)

[consulter les Archives](#)

[Réso-lu](#)

[Lire cet article](#)

Le CHRTR atteint l'équilibre budgétaire tout en maintenant le niveau de service



Trois-Rivières — Le plan d'équilibre budgétaire mis de l'avant par les intervenants des différents secteurs au Centre hospitalier régional de Trois-

Rivières a permis de corriger l'écart à la cible budgétaire de 5,1 M \$, enregistré à la fin de l'année 2005-2006, tout en respectant l'engagement adopté par le Conseil d'administration quant au maintien du niveau de service.

[Lire cet article](#)

Bilan positif pour les réseaux locaux de services du CSSS Vallée-de-la-Batiscan



Le mardi 12 juin dernier, le CSSS de la Vallée-de-la-Batiscan tenait une conférence de presse en présence de ses partenaires afin de dresser un bilan des actions des réseaux locaux de services. En effet, alors que les réseaux locaux tournent la page suite à une

année dynamique, on peut qualifier de positif les impacts pour la santé et le bien-être de la population du territoire Vallée-de-la-Batiscan.

[Lire cet article](#)

**Prix d'excellence bénévolat Mauricie/Centre-du-Québec –
Édition 2007**
Quatre centres d'hébergement honorés

Victoriaville - Le 6 juin dernier a eu lieu la remise des *Prix d'excellence bénévolat Mauricie/Centre-du-Québec* pour les bénévoles des centres d'hébergement de la région.

Aujourd'hui, vous pouvez constater avec quelle imagination et quelle ardeur les bénévoles travaillent à rendre l'hébergement plus humain, plus familier et plus agréable, a lancé M. Claude Charland, directeur général du CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable, hôte de la soirée. Établie depuis plus de dix ans, cette activité contribue à la reconnaissance de l'implication des bénévoles auprès des personnes hébergées, de même que leur appui au réseau de la santé et des services sociaux.



[Lire cet article](#)

À Drummondville

Un partenariat des secteurs privé et public permet de créer une nouvelle ressource en soins palliatifs



Trois chambres de soins palliatifs seront bientôt disponibles au Centre d'hébergement Saint-Frédéric grâce à un partenariat entre cette résidence d'hébergement privée, la Fondation René-Verrier et le CSSS Drummond. Avec cette «Unité René-Verrier », la Fondation René-

Verrier concrétise ainsi son projet le plus cher depuis sa fondation il y a huit ans.

[Lire cet article](#)

Le Centre jeunesse signe la convention collective

Un défi important a été relevé

par le comité de négociation syndicale et patronale du Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de négociier localement, et ce, sans l'intervention d'un médiateur-arbitre externe, les dispositions locales de la convention collective.



[Lire cet article](#)

Séances de sensibilisation sur les modifications de la Loi sur la protection de la jeunesse

Dans le cadre des travaux entourant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la jeunesse prévue le 9 juillet prochain, le Comité régional de la formation a débuté une série de formations s'adressant au personnel du Centre jeunesse qui travaille régulièrement à l'application de la LPJ, aux intervenants des équipes Enfance- jeunesse –famille des CSSS et aussi au personnel jeunesse oeuvrant dans les établissements régionaux soit InterVal, CSDI et Domrémy. D'autres formations sont prévues avec les partenaires.

[Lire cet article](#)

R.A.P.P.I.D. + OR fait quelques pas de plus...



Une rencontre provinciale regroupant 400 policiers impliqués en prévention dans les différentes municipalités du Québec a eu lieu à Drummondville les 2 et 3 mai derniers. Dans le cadre de cette activité appelée « Séminaire Intersection-MPS

2007 », un exposé sur le profil des aînés du futur, ayant pour but d'aider les policiers à ajuster leurs interventions auprès de cette clientèle en évolution, leur

a été donné par la D^{re} Lucie Bonin lors de deux ateliers traitant du vieillissement.

[Lire cet article](#)

Service de prévention des chutes **Quand l'équilibre va... tout va ! Allez hop, Debout !**

Le 25 mai dernier, 300 personnes se sont présentées à la journée colloque organisée par le service de prévention des chutes du Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet-Yamaska. À sa deuxième année d'existence, l'activité proposée par personnel du programme Debout a connu un succès remarquable. En effet, les organisateurs ont constaté une augmentation considérable de l'auditoire dénombrant 100 inscriptions de plus que l'année dernière.



[Lire cet article](#)

Certification des résidences pour personnes âgées **La concertation en faveur des aînés**

Depuis le 1^{er} février 2007, le nouveau Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées rend la certification obligatoire pour tous les types de résidences hébergeant une ou plusieurs personnes âgées. Les mesures adoptées précisent que tout exploitant d'une résidence privée devra détenir, avant le 14 février 2009, un certificat de conformité. Pour l'obtenir, il sera tenu de respecter un ensemble de critères sociosanitaires définis par règlement. Dans le présent article, nous rappelons quelques éléments du processus de certification et nous faisons état des diverses activités de concertation et d'information réalisées dans cet important dossier pour notre région.

[Lire cet article](#)

Un autre honneur pour le Dr Guy Boisclair Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec pour le dentiste Guy Boisclair

Le 29 mai dernier, dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre des dentistes du Québec, le Dr Guy Boisclair, dentiste-conseil à la Direction de santé publique de l'Agence, a été désigné lauréat 2007 du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.



[+](#)
Lire cet article

Dépôt de candidatures avant le 4 septembre 2007 Prix reconnaissance de l'innovation pour le réseau de la santé et des services sociaux

L'association du personnel d'encadrement du réseau santé et services sociaux (APERSSS) reconduit son Prix reconnaissance de l'innovation, soit la reconnaissance collective de pratiques innovatrices mises en place par des équipes du réseau. À chaque année, les équipes dont les projets ont été retenus par le jury de sélection sont invitées à en présenter le contenu par l'entremise de stands lors du colloque associatif.

[+](#)
Lire cet article

Départ au Centre de services en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec

M. Jacques Labrèche quittera dès septembre ses fonctions de directeur des ressources humaines du CSDI MCQ, fonction qu'il détenait depuis plus d'un



an. À l'emploi du CSDI MCQ depuis 1986, M. Labrèche s'apprête à relever un défi de taille pour lequel nous le savons cependant tout à fait qualifié. Faisant suite à un affichage de poste et à une procédure de sélection rigoureuse, sa candidature a été retenue pour agir comme Directeur général du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay Lac St-Jean. Il nous quittera en début de septembre pour intégrer ses nouvelles fonctions.



[Lire cet article](#)

Programme Roses d'Or en Mauricie

Publication du 5^e bottin régional des résidences pour personnes âgées

À Trois-Rivières le 26 juin dernier, le comité régional du programme Roses d'Or en Mauricie remettait des certificats de reconnaissance à 35 propriétaires de résidences privées pour personnes âgées. Par la même occasion, on lançait la 5^e édition du bottin Roses d'or pour la région Mauricie. L'Agence soutient les activités du programme, qui relève de la Fédération de l'Âge d'or du Québec (FADOQ), en finançant en partie le budget d'opération et la publication du bottin.



[Lire cet article](#)

rubriques

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#)[Imprimer](#)

Agence de la santé et des services sociaux MCQ Confirmation de M. Jean-Denis Allaire au poste de président-directeur général

Trois-Rivières – Monsieur Jean-Denis Allaire a été confirmé officiellement au poste de président-directeur général de l'Agence la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec le 27 juin dernier par le ministre de la Santé et des Services sociaux monsieur Philippe Couillard. Monsieur Allaire assumait l'intérim depuis le 3 avril 2007, à la suite du départ à la retraite de sa prédécesseure, madame Michèle Laroche.

Monsieur Allaire s'est dit heureux de cette nomination qui va permettre de stabiliser l'équipe de direction de l'Agence. « L'expérience des derniers mois, comme président-directeur général par intérim, a consolidé mon engagement et mon intérêt à assumer ce leadership avec le soutien de qualité offert par l'équipe de l'Agence et avec la collaboration



des partenaires du réseau régional de la santé et des services sociaux » a commenté monsieur Allaire.

Rappelons que monsieur Allaire a occupé depuis 1989 des fonctions de gestion à l'Agence et aux instances précédentes, soit le Conseil régional et la Régie régionale. Il était d'ailleurs directeur général adjoint depuis 1999. Il avait auparavant œuvré pendant une dizaine d'années, dans les années 70 et 80, dans deux CLSC de la région à titre d'adjoint administratif, puis de directeur général.

[Consulter le communiqué de presse provincial](#)

Christiane Lemaire

Conseillère en communication

ASSS MCQ

Fermer la fenêtre

© Le Réso-Lu, Volume 2, numéro 13, 5 juillet 2007, Tous droits réservés.

r u b r i q u e s

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCO](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#)[Imprimer](#)

Agence de la santé et des services sociaux MCQ M. Serge Beauchamp nommé directeur général adjoint

Suite à une recommandation du président-directeur général, M. Jean-Denis Allaire, le conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec a procédé à la nomination de M. Serge Beauchamp au poste de directeur général adjoint lors de son assemblée publique du mercredi 4 juillet 2007.

On a également autorisé, par la même occasion, l'ouverture du poste de directeur des services administratifs et de la qualité qui était occupé par M. Beauchamp à l'Agence.

Dans le cadre de ses fonctions, monsieur Beauchamp assumera un leadership important au niveau de la coordination interne et de la mobilisation du réseau régional pour le cycle des ententes de gestion, la planification et le développement de la main d'oeuvre régionale, la coordination des mesures d'urgence de même qu'au soutien des changements en vue de l'émergence de huit réseaux locaux de services (RLS) au sein d'un réseau régional cohérent. Il jouera également un rôle de soutien à l'exercice des fonctions du président-directeur général, particulièrement dans les liens avec les directeurs généraux des établissements de la région.



Rappelons que monsieur Beauchamp oeuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux depuis plus de 25 ans. Membre de l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec, il est détenteur d'une maîtrise en gestion des organisations de l'Université du Québec à Trois-Rivières et complète présentement

une maîtrise en droit et politique de la santé à
l'Université de Sherbrooke.

Félicitations !

Fermer la fenêtre

© Le Réso-Lu, Volume 2, numéro 13, 5 juillet 2007, Tous droits réservés.

rubriques

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#) [Imprimer](#)

Le CHRTR atteint l'équilibre budgétaire tout en maintenant le niveau de service

Trois-Rivières — Le plan d'équilibre budgétaire mis de l'avant par les intervenants des différents secteurs au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières a permis de corriger l'écart à la cible budgétaire de 5,1 M \$, enregistré à la fin de l'année 2005-2006, tout en respectant l'engagement adopté par le Conseil d'administration quant au maintien du niveau de service.

« Au cœur du plan d'équilibre budgétaire adopté par le conseil d'administration en avril 2006 se trouvait l'engagement d'assurer à la population le même niveau d'accès aux services : à l'hospitalisation, à la chirurgie, aux services ambulatoires et diagnostiques, et ce, tout en s'assurant que l'urgence continue de jouer son rôle de centre de référence régional. Nous sommes heureux de confirmer que cet engagement a été respecté, voir dépassé, et que l'équilibre budgétaire a été atteint », a souligné madame Christiane Bonfanti, représentante élue par la population et présidente du conseil d'administration.

Le directeur général, monsieur Jean Bragagnolo, a rappelé que l'écart budgétaire enregistré en 2005-2006 représentait environ 3,6 % du total des charges qui s'élevait alors à près de 156,5 M \$ et que près de 50 % de l'écart que visait à résorber le plan était lié aux trois premières périodes de l'année financière précédente, une période marquée par la fin de l'intégration des services au site Sainte-Marie.

« Nous avons entrepris de regrouper rapidement la majorité des services cliniques au site Sainte-Marie malgré le niveau de financement et l'absence de la phase II. La sécurité des usagers était centrale et le soutien apporté aux équipes une priorité : nous n'avons pas hésité à poser les gestes pour assurer la continuité des services et le bon déroulement des activités », a précisé le directeur général.

Grâce au soutien financier ponctuel de l'Agence de la santé et des services sociaux, les gestionnaires ont pu poser des gestes structurants qui auront des retombées positives dans l'avenir. *«La qualité des*

soins et les bonnes pratiques peuvent et doivent aller de paire », insiste la directrice des finances, madame Lucie Letendre. «À titre d'exemple, le renouvellement des pompes volumétriques, par voie d'achat, nous a permis d'éviter des frais de location échelonnés sur plusieurs années tout en passant à un système sans aiguille, qui réduit les risques d'infections et améliore la protection de la santé de nos employés par une diminution des risques de piqûres accidentelles. »

La présidente du conseil a tenu à témoigner sa reconnaissance à l'égard des intervenants de l'établissement : *« L'atteinte de l'équilibre budgétaire a été rendu possible grâce à la collaboration de l'équipe médicale et du personnel et au travail acharné de l'équipe de direction et des gestionnaires qui ont souvent procédé à des transformations importantes dans un contexte peu favorable. »*

La recherche de meilleures pratiques et de modes de fonctionnement améliorés dépassait le cadre de l'établissement. *« Les établissements de la première ligne et l'Agence se sont engagés avec nous dans l'amélioration des modes de fonctionnement du réseau qui ont un impact positif tant pour le patient que pour l'établissement et l'utilisation adéquate des ressources financières dans le réseau. À titre d'exemple, la mise en place du programme aux personnes âgées allait dans le sens d'offrir un meilleur continuum de services à ces clientèles »,* a souligné le directeur général, monsieur Jean Bragagnolo.

Consulter un autre communiqué concernant le budget 2007-2008 du CHRTR

Serge Boulard

Adjoint aux communications et aux relations publiques
CHRTR

Fermer la fenêtre

rubriques

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSCMQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#)[Imprimer](#)

Bilan positif pour les réseaux locaux de services du CSSS Vallée-de-la-Batiscan

Saint-Tite - Alors que les réseaux locaux de services tournent la page d'une année dynamique ayant des impacts positifs majeurs pour la santé et le bien être de la population Vallée-de-la-Batiscan, le Centre de santé et de services sociaux est à établir son plan d'amélioration de la qualité des services 2007-2010, basé sur les résultats de sa démarche d'agrément. Axé sur les besoins de sa population, le CSSS Vallée-de-la-Batiscan entend bien tout mettre en œuvre pour y répondre.



Photo prise lors de la tenue de la conférence de presse du 12 juin dernier, faisant le bilan des activités des réseaux locaux de services sur le territoire de la Vallée-de-la-Batiscan. Dans l'ordre habituel : Sylvie Moreau, coordonnatrice à la démarche de l'Agrément; Gilles Maurais, président du conseil d'administration; Gisèle Trudel, présidente de l'AQDR Mékinac et Alain Lampron, directeur général du CSSS Vallée-de-la-Batiscan.

En mai 2005, naissent les réseaux locaux de services dont le CSSS Vallée-de-la-Batiscan est le maître d'œuvre. Leur but : améliorer l'accès, la qualité et la continuité des services destinés à la population en matière de santé et de services sociaux. Pour ce faire,

4 réseaux formés de partenaires provenant de l'intersectoriel, du milieu communautaire, des CSSS de proximité, des établissements de 2^{ième} ligne et du Centre hospitalier de Trois-Rivières prennent vie. Les réseaux se subdivisent en fonction des quatre services du CSSS Vallée-de-la-Batiscan soit le service santé physique, le service aux jeunes de 0-17 ans et leur famille, le service aux adultes de 18-64 ans et le service aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Deux ans plus tard, plusieurs étapes ont été franchies. Les partenaires des 4 réseaux ont donc canalisé leurs énergies dans un plan d'action s'étalant de mai 2006 à mai 2007, portant sur 13 besoins de la population Vallée-de-la-Batiscan. Les partenaires, pour répondre à ces besoins, ont fait le choix d'amoindrir ou d'éliminer 42 problématiques en posant des actions concrètes.

À l'heure du bilan, les résultats sont plus que positifs ! Sur un total de 294 actions prévues en début d'année, c'est 231 actions qui sont présentement en cours ou réalisées, ce qui représente 79 % de la cible atteinte. Pour 87 de ces actions, il nous a été possible d'obtenir des données chiffrées nous apprenant que 6358 clients ont été touchés via les actions du réseau, de même que 579 clients vulnérables.

Le dynamisme des partenaires ne s'arrête pas là, puisqu'ils se sont donné un nouveau plan d'action sur deux ans (2007-2009) visant à combler 12 besoins de la population en matière de santé et de services sociaux. Pour ces mêmes besoins, 46 problématiques à amoindrir ou éliminer ont été identifiées. Afin d'apporter une réponse efficace à ces dernières, 251 nouvelles actions seront mises de l'avant par les 47 partenaires dont 28 de ceux-ci ont décidé de devenir porteurs de dossiers et ce, dans le respect de leur propre mission.

Amélie Germain-Bergeron

Conseillère à l'implantation des RLS
CSSS Vallée-de-la-Batiscan

Fermer la fenêtre

rubriques

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#)[Imprimer](#)

Prix d'excellence bénévolat Mauricie/Centre-du-Québec – Édition 2007

Quatre centres d'hébergement honorés

Victoriaville - Le 6 juin dernier a eu lieu la remise des *Prix d'excellence bénévolat Mauricie/Centre-du-Québec* pour les bénévoles des centres d'hébergement de la région. *Aujourd'hui, vous pouvez constater avec quelle imagination et quelle ardeur les bénévoles travaillent à rendre l'hébergement plus humain, plus familial et plus agréable*, a lancé M. Claude Charland, directeur général du CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable, hôte de la soirée. Établie depuis plus de dix ans, cette activité contribue à la reconnaissance de l'implication des bénévoles auprès des personnes hébergées, de même que leur appui au réseau de la santé et des services sociaux.



Chacun des comités de bénévoles primé a reçu une plaque de reconnaissance ainsi qu'une bourse de 1000 \$. Les directeurs généraux de ces établissements étaient présents ou représentés par leur responsable du programme Personnes en perte d'autonomie.

Les 200 personnes présentes à la Place 4213 de Victoriaville ont pu se divertir grâce à l'humour aiguisé des membres de la troupe du Théâtre

Parminou lors de la présentation de la pièce Res Publica et de la prestation de l'humoriste-imitateur M. Claude Doyon. Ces mêmes invités ont également pu mesurer toute l'importance de l'implication des bénévoles dans nos milieux de vie à l'occasion du visionnement des vidéos réalisés dans les centres d'hébergement à l'honneur.

Cette année, quatre centres d'hébergement ont été honorés :

- Résidence D^r Joseph-Garceau de Shawinigan, du CSSS de l'Énergie ;
- Résidence Louis-Denoncourt, du CSSS de Trois-Rivières ;
- Centre Lucien Shooner de Pierreville, du CSSS Bécancour-Nicolet-Yamaska ;
- L'Accueil Bon Conseil de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, du CSSS Drummond.

Tout à fait dans l'esprit de cette rencontre, M. Yves Martin, président de la Table des directeurs généraux des établissements de santé de la Mauricie et du Centre-du-Québec concluait : *Votre bénévolat est fait avec tant de générosité et d'humanisme que nous voulons aujourd'hui le saluer, et surtout, vous en remercier chacune et chacun personnellement.*

Marie-Eve Boivin

Agente de communication
CSSS d'Arthabaska-et-de-l'Érable

[Fermer la fenêtre](#)

rubriques

Carte Interactive

Évolution des RLSCMQ

Publications

Bulletins de Nouvelles

Événements

 Imprimer

Un partenariat des secteurs privé et public permet de créer une nouvelle ressource en soins palliatifs

Drummondville - Trois chambres de soins palliatifs seront bientôt disponibles au Centre d'hébergement Saint-Frédéric grâce à un partenariat entre cette résidence d'hébergement privée, la Fondation René-Verrier et le CSSS Drummond. Avec cette «Unité René-Verrier », la Fondation René-Verrier concrétise ainsi son projet le plus cher depuis sa fondation il y a huit ans.



Dans l'ordre habituel : Dr Gauthier Bastin, chef de l'unité des soins palliatifs à l'Hôpital Sainte-Croix, Mme Lyse Garant, directrice du Programme personnes en perte d'autonomie au CSSS Drummond, M. Pierre Pelletier, fondateur du Centre d'hébergement Saint-Frédéric, M. Nagui Habashi, directeur général du CSSS Drummond et Mme Elizabeth Verrier, responsable du projet pour la Fondation René-Verrier (Photo : Ghyslain Bergeron)

Ces lits de transition vont permettre aux personnes en phase terminale dont les aidants naturels sont épuisés d'avoir accès à un milieu de vie leur assurant la dignité, une approche personnalisée, humaine et chaleureuse jusqu'aux derniers moments de leur vie. La clientèle hospitalisée en soins palliatifs dont la condition est stable pourra aussi être transférée vers cette unité. L'Unité représente ainsi une alternative à

l'hôpital et la maison.

Il s'agit là d'un bel exemple de concertation qui vient répondre à un besoin du milieu drummondvillois. L'Unité a été aménagée par la famille Pelletier, propriétaire de la résidence privée. Elle a été décorée par la Fondation René-Verrier et dotée d'équipements spécialisés tels des lits électriques et tables ajustables fournis par le CSSS Drummond. De plus, le CSSS Drummond, par le CLSC ou l'unité des soins palliatifs, gèrera le placement des patients et apportera sa collaboration au personnel du Centre d'hébergement Saint-Frédéric. Ce sont les médecins oeuvrant au Centre d'hébergement Frederick- George-Heriot qui assumeront la garde médicale, une autre contribution essentielle à la mise en marche de cette ressource.

La Fondation René-Verrier assumera les coûts complets de cette unité de soins palliatifs, soit la location de la chambre, les services psychologiques et physiques et les repas, et ce, au prix coûtant car la famille Pelletier a renoncé à tout profit pour cette partie de cette résidence privée.

Guylaine Leclerc

Conseillère en communication
CSSS Drummond

Fermer la fenêtre

rubriques

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#)[Imprimer](#)

Le Centre jeunesse signe la convention collective

Un défi important a été relevé par le comité de négociation syndicale et patronale du Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de négocier localement, et ce, sans l'intervention d'un médiateur-arbitre externe, les dispositions locales de la convention collective.

En effet, le vendredi 20 avril 2007, les parties ont procédé à la signature des dispositions locales de la convention collective pour les quatre accréditations syndicales existantes au Centre jeunesse. Cette négociation réalisée sur une période de deux ans, a débuté le 18 avril 2005 par la présentation de M. Richard Desrochers, directeur général, à la partie syndicale du positionnement du Centre jeunesse en regard des 26 matières à négocier, présentation qui précisait notamment que le projet clinique de l'établissement devait servir de trame de fond à la négociation locale.



Présents sur la photo, lors de la signature de la convention collective : Johanne Vachon et Diane Lelaidier, Géatan Lamy, Claudine Lamothe, Alain Saint-Pierre, Renée St-Amand et Guy Yergeau.

La première rencontre de négociation s'est tenue le 3 février 2006 et dix-sept autres rencontres ont été

tenues par la suite entre les parties. Le 12 décembre dernier, un accord de principe était convenu sur les 26 matières à négocier. L'écriture finale des dispositions locales a été réalisée au cours des derniers mois et a représenté un travail colossal pour les deux parties.

Dès maintenant, les dispositions locales de la convention collective pour les quatre accréditations syndicales sont disponibles sur le centre de connaissances.

Les principaux éléments nouveaux que nous y retrouvons sont :

Ø Notion de service avec déplacement balisé par des secteurs couvrant environ 50 km.

Ø Durée de la période de probation pour les techniciens.

Ø Règles applicables au personnel de la liste de rappel.

Ø Mutations volontaires (affichage de poste) octroi par ancienneté aux personnes répondant aux exigences normales de la tâche sauf pour des postes spécifiques de professionnels.

Ø Congé sans solde partiel pour une grave maladie ou grave accident d'un proche

Ø Semaine de travail : en centre de services et au centre administratif, selon les besoins de services, la semaine peut inclure un soir ou plus et un jour de travail une fin de semaine sur deux.

L'entrée en vigueur pour les dispositions locales est le 29 avril 2007. Toutefois, concernant l'article 106 sur les règles applicables au personnel de la liste de rappel, elles entreront en vigueur possiblement vers la fin mai mais au plus tard, le 2 septembre 2007.

Les dispositions locales de la convention collective constituent la base de nos relations de travail pour les années futures. Il est cependant clair que ce processus est continu et que des dispositions locales pourraient être remplacées, modifiées ou abrogées si les deux parties sont d'accord.

Félicitations à toutes les personnes qui se sont impliquées de près ou de loin dans cette importante réalisation !

Claudine Lamothe

Conseillère en gestion des ressources humaines
Centre jeunesse MCQ

Fermer la fenêtre

© Le Réso-Lu, Volume 2, numéro 13, 5 juillet 2007, Tous droits réservés.

rubriques

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#) [Imprimer](#)

Séances de sensibilisation sur les modifications de la Loi sur la protection de la jeunesse

Dans le cadre des travaux entourant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la jeunesse prévue le 9 juillet prochain, le Comité régional de la formation a, au dernier semestre, débuté une série de formations s'adressant uniquement au personnel du Centre jeunesse qui travaille régulièrement à l'application de la LPJ, aux intervenants des équipes Enfance- jeunesse –famille des CSSS et aussi au personnel jeunesse oeuvrant dans les établissements régionaux soit InterVal, CSDI et Domrémy.

Rappelons que cette loi souligne que la protection de la jeunesse est une responsabilité collective qui interpelle non seulement le Directeur de la protection de la jeunesse, mais aussi tous les établissements, les organismes et les personnes qui sont en mesure de venir en aide à l'enfant et ses parents.

Cette loi révisée poursuit six objectifs principaux :

- assurer la stabilité des enfants, particulièrement chez les plus jeunes;
- miser davantage sur des approches consensuelles et ainsi moins recourir aux tribunaux;
- mieux baliser les pratiques en encadrement intensif;
- concilier la protection des enfants et le respect de la vie privée;
- promouvoir la participation active de l'enfant et de ses parents aux décisions et au choix des mesures ;
- et préciser davantage les situations qui requièrent l'intervention du DPJ.

Dans ce contexte, tous les intervenants et les partenaires se doivent d'être sensibilisés aux changements introduits par celle-ci. Des séances de sensibilisation seront offertes en octobre prochain et rejoindront les personnes concernées par la protection des enfants dont notamment les

intervenants des CSSS, des milieux scolaires, des centres de la petite enfance, des milieux communautaires, des centres hospitaliers, des centres de réadaptation, des corps policiers, des carrefours jeunesse emploi et des communautés autochtones.

En août prochain, tous ces partenaires recevront une invitation à assister à une rencontre de sensibilisation d'une journée qui aura comme principal objectif de déterminer en quoi les modifications influenceront leurs interventions auprès des jeunes et leurs parents. À titre d'information, voici le calendrier de l'ensemble des dates et lieux des différentes séances. Inscrivez cette journée à votre agenda dès maintenant.

1^{er} octobre, Victoriaville
3 octobre, Drummondville
4 octobre, Trois-Rivières
9 octobre, Drummondville
10 octobre, Shawinigan
12 octobre, Victoriaville
15 octobre, Trois-Rivières
17 octobre, Bécancour
18 octobre, Shawinigan
22 octobre, Trois-Rivières
25 octobre, Drummondville
26 octobre, Shawinigan
30 octobre, Trois-Rivières

Jocelyne Tremblay et Karine Trépanier,
professionnelles de l'Agence et membres du Comité
régional de formation sur la LPJ

Fermer la fenêtre

rubriques

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSCMQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#)[Imprimer](#)

R.A.P.P.I.D. + OR fait quelques pas de plus...

Une rencontre provinciale regroupant 400 policiers impliqués en prévention dans les différentes municipalités du Québec a eu lieu à Drummondville les 2 et 3 mai derniers. Dans le cadre de cette activité appelée « Séminaire Intersection-MPS 2007 », un exposé sur le profil des aînés du futur, ayant pour but d'aider les policiers à ajuster leurs interventions auprès de cette clientèle en évolution, leur a été donné par la D^{re} Lucie Bonin lors de deux ateliers traitant du vieillissement.

Suite à cet exposé, le projet de la Trousse R.A.P.P.I.D. + OR a été présenté, à titre d'exemple d'intervention communautaire possible et réalisable dans les milieux urbains et ruraux. La présentation a été faite par l'agent Daniel Jutras de la Sûreté du Québec, madame France Lebrun du Centre d'Action bénévole du Haut-Saint-François et madame Carmelle Pelletier Bourgeois, agente de planification, de programmation et de recherche à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.



Sur la photo nous pouvons voir de gauche à droite : Mme Carmelle Pelletier Bourgeois, Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Agent Daniel Jutras, Sûreté du Québec, MRC Drummond, Mme France Lebrun, Centre d'Action

Bénévole du Haut-Saint-François, Sergent Robert Desrochers, Service des relations avec la communauté de Montréal et D^{re} Lucie Bonin, Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

La conférence ainsi que le projet de la Trousse R.A.P.P.I.D. + OR furent très appréciés et très bien accueillis par les participants présents. Même que plusieurs d'entre eux se sont montrés intéressés à mettre ce projet en place dans leur propre région.

Petit à petit... l'oiseau fait son nid !

Carmelle Pelletier Bourgeois

Agente de planification, de programmation et de recherche
ASSS MCQ

Fermer la fenêtre

rubriques

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#)[Imprimer](#)**Service de prévention des chutes****Quand l'équilibre va... tout va ! Allez hop, Debout !**

Pour une deuxième année consécutive, le service de prévention des chutes du Centre de santé et de services sociaux de Bécancour–Nicolet–Yamaska (CSSSBNY) a organisé une journée colloque s'adressant aux personnes de 50 ans et plus. C'est sous le thème « Quand l'équilibre va... tout va ! Allez hop, Debout ! », que la journée s'est déroulée au Centre culturel Laroche de Saint-Grégoire, le 25 mai dernier.

Cette année, le colloque avait pour but de conscientiser les gens sur l'adoption de saines habitudes de vie ainsi que sur les bienfaits de l'activité physique au quotidien, et ce, en lien à la prévention des chutes. De plus, cette journée fut l'occasion tout indiquée pour faire connaître les programmes disponibles au service de prévention des chutes.



À l'avant - Mme Mira Leblond-Fortin et Mme Julie Tourville.
À l'arrière - Mme Andrée Lemire, Mme Sonia Martel, M. Marcel Bouchard et Mme Nadia Houle

Le colloque a débuté par une brève présentation

vidéo d'un témoignage de M. Jacques Gauthier et Mme Dorothée Lavoie sur les bienfaits de la pratique d'exercices d'étirement au quotidien. Par la suite, un invité de marque, M. Marcel Bouchard, chroniqueur à l'émission « Salut Bonjour » à TVA, est venu énergiser l'auditoire avec une conférence ayant pour thème « Le mouvement c'est la vie ».

Également, deux ateliers ont été présentés à l'assistance. Le premier traitait de la méthode « Pilates » et a été mené de mains de maître par Mme Julie Tourville, conseillère à Kino-Québec. Le deuxième atelier, présenté par Mira Leblond-Fortin, thérapeute en réadaptation physique au CSSSBNY, portait sur les critères à considérer dans le choix d'une bonne chaussure et sur le programme intégré d'équilibre dynamique (P.I.E.D.). Finalement, la journée s'est terminée sur une note humoristique avec la présentation de « La grande forme », une pièce de théâtre jouée par la troupe Parminou.

Les 300 personnes participantes ont beaucoup apprécié la diversité des activités proposées lors de cette journée. Elles sont reparties avec le désir de bouger davantage, de changer certaines habitudes dans leur quotidien ainsi que de participer aux ateliers et aux groupes d'exercice offerts par le programme Debout du service de prévention des chutes.

Le personnel du programme Debout du service de prévention des chutes Bécancour–Nicolet-Yamaska est très satisfait de la tournure de cette journée et considère que les objectifs de sensibilisation ont été atteints avec succès. Finalement, il tient à remercier chaleureusement les bénévoles impliqués (agents multiplicateurs) depuis les neuf dernières années et les différents intervenants qui ont collaboré au succès du colloque.

Guillaume Cliche
Agent d'information
CSSS Bécancour/Nicolet/Yamaska

Fermer la fenêtre

r u b r i q u e s

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#) [Imprimer](#)

Certification des résidences pour personnes âgées : la concertation en faveur des aînés

Depuis le 1^{er} février 2007, le nouveau Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées rend la certification obligatoire pour tous les types de résidences hébergeant une ou plusieurs personnes âgées. Les mesures adoptées précisent que tout exploitant d'une résidence privée devra détenir, avant le 14 février 2009, un certificat de conformité. Pour l'obtenir, il sera tenu de respecter un ensemble de critères sociosanitaires définis par règlement. Dans le présent article, nous rappelons quelques éléments du processus de certification et nous faisons état des diverses activités de concertation et d'information réalisées dans cet important dossier pour notre région.

Pourquoi le gouvernement a-t-il adopté ce règlement ? La pertinence de l'adoption des critères tient, d'une part, aux perspectives démographiques révélant la croissance du nombre de personnes âgées et, en conséquence, la croissance de la demande d'hébergement institutionnel et non institutionnel. Elle tient aussi au fait que des cas de violence, d'abus, de décès par incendie et de contention inappropriée ont été relevés par différents acteurs du gouvernement. Les recommandations nous invitaient à travailler ensemble afin de procurer aux personnes âgées un milieu de vie sécuritaire.

Donc, à la suite des recommandations de plusieurs organismes tels que le Curateur public, le Bureau du coroner, le Vérificateur général, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, etc., un encadrement des résidences pour personnes âgées a été demandé. Cet encadrement s'est fait en deux temps, soit en 2002 et en 2005.

En 2002, le MSSS a défini ce qu'était une résidence pour personnes âgées et a créé le registre des résidences pour personnes âgées. Puis, en 2005, l'adoption du projet de Loi 83 enclenche l'obligation de certification.

Sensibilisation de nombreux partenaires en région

Depuis plus d'un an, l'Agence de la santé et des services sociaux sensibilise les principaux partenaires à cette importante démarche en faveur des aînés. Entre autres, la Table des directeurs généraux des établissements de santé a été rencontrée, de même que les directions des personnes âgées en perte d'autonomie des centres de santé et de services sociaux (CSSS) en lien avec la clientèle.

M. Marc Lacour, directeur des Services sociaux, a aussi expliqué aux diverses tables des préfets de la Mauricie et du Centre-du-Québec l'importance pour les municipalités de se doter d'une réglementation couvrant la sécurité et la salubrité des résidences. Des discussions ont eu lieu également avec le ministère des Affaires municipales et des régions afin de faire les liens avec les municipalités.

Des liens ont également été créés avec le ministère de la Sécurité publique afin de nous assurer que toutes les résidences pour personnes âgées, y compris les plus petites, soient inscrites au schéma de couverture de risque. Le ministère de la Sécurité publique nous a rappelé que les résidences pour personnes âgées se situent à un niveau de risque élevé, pour celles qui accueillent les clientèles autonomes, et à risque très élevé pour les résidences accueillant des personnes en perte d'autonomie.

Soulignons également que nous avons établi des contacts avec la Régie du logement, la Régie du bâtiment et Emploi-Québec pour les besoins de main d'œuvre. Évidemment, les milieux associatifs, représentant autant les personnes âgées que les résidences privées, ont été interpellés et ont été invités à contribuer à cet exercice. À cet effet, M. Lacour présidera un comité de suivi composé des partenaires afin de pouvoir bénéficier de l'action concertée en faveur des aînés.

Qu'est-ce que la certification ?

La certification est d'abord un cadre législatif qui oblige les exploitants à obtenir un certificat de conformité en répondant à tous les critères sociosanitaires énoncés dans le règlement. C'est un outil qui permet de s'assurer que la personne âgée reçoive les services pour lesquels elle a choisi cette résidence.

La certification permet d'attester que les services

donnés aux personnes correspondent aux bonnes pratiques comme, par exemple : que les personnes soient traitées avec dignité, que l'administration de médicaments se fasse selon les règles du Code des professions, que les repas soient variés, etc.

La certification n'est pas un agrément. On ne vérifie pas le degré de la qualité des services offerts. Ce n'est pas non plus une classification des résidences. On vérifie seulement la conformité de la résidence aux critères sociosanitaires. Enfin, précisons que l'objectif de la certification n'est pas de fermer les résidences.

La certification touche toutes les résidences pour personnes âgées avec ou sans service d'assistance personnelle et sans égard au nombre de résidents. Aucune tarification ne sera exigée de l'exploitant et c'est le Conseil québécois d'agrément (CQA) qui a été retenu pour la vérification des critères sociosanitaires.

Suite à sa visite, le CQA doit produire un rapport de vérification qu'il fait parvenir à l'Agence. Cette dernière est responsable de l'analyse des dossiers provenant du CQA, de la décision d'émettre ou non un certificat et de son renouvellement aux deux ans. L'Agence a également la responsabilité de constituer et de tenir à jour un registre des résidences pour personnes âgées situées sur son territoire.

Le règlement contient 26 critères portant sur les droits fondamentaux des résidents. Les critères visent à formaliser l'échange d'information entre l'exploitant et le résident de même qu'avec le centre de santé et de services sociaux. Les critères touchent également la santé et la sécurité des résidents, l'accès aux services de santé et aux services sociaux, la contention et l'isolement, la formation du personnel et l'encadrement des actes professionnels, les guides d'intervention, l'appareillage, le plan de sécurité incendie, l'alimentation et la médication, l'assurance responsabilité. Cette formalisation rend incontournable le partenariat entre le public et le privé dans ces circonstances.

Tournée d'information auprès des exploitants

En Mauricie et au Centre-du-Québec, on dénombre plus de 270 résidences privées dont une centaine offre neuf places et moins. Au total, 8 400 unités de logement accueillent plus de 8 000 personnes dans ces résidences.

Depuis la mi-mai, l'Agence de la santé et des services sociaux a amorcé, par territoire de CSSS, une tournée d'information au bénéfice des exploitants pour les aider dans la mise aux normes de leur résidence. Le

taux de participation s'élève à plus de 80 %. Le CSSS est invité à participer à ces rencontres et nous observons les maillages entre le CSSS et les résidences pour personnes âgées durant ces rencontres. La réception des critères et des obligations est très appréciée par les exploitants de résidence privée. D'autant plus que le MSSS a décidé qu'il n'y aurait pas de frais pour l'obtention du certificat.

Lors des rencontres, chaque exploitant reçoit une trousse d'information pour être soutenu dans la mise aux normes de sa résidence : le manuel d'application du Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées; la procédure de délivrance du certificat de conformité, le formulaire de demande du certificat et l'aide-mémoire à l'intention de l'exploitant de la résidence pour personnes âgées.

Lors de la visite du vérificateur du Conseil québécois d'agrément, il y aura deux types de vérification : celle des documents et celle des comportements.

La vérification des documents est une confirmation par des preuves écrites que les exigences concernant les documents ont été satisfaites.

La vérification des comportements porte sur la compréhension et l'application des politiques et des procédures en vigueur à la résidence par l'exploitant et son personnel. Cette vérification est réalisée principalement au moyen d'entrevues auprès des résidents et du personnel. Elle s'effectue aussi par l'observation directe d'activités ou de résultats d'activités.

Au niveau de la gestion, il s'agira d'optimiser le partenariat pour le mieux-être de nos aînés. En effet, puisque la certification vient formaliser les rapports avec les CSSS, ces derniers auront des défis à relever principalement au niveau du soutien à domicile. Aussi, selon le vœu des directeurs généraux de CSSS, l'ensemble des intervenants seront formés sur les normes afin qu'ils saisissent bien les obligations de l'exploitant reliées au CSSS pour le bénéfice de la clientèle. Nous invitons les CSSS à faire la promotion des normes de certification auprès des exploitants lorsqu'ils se rendent dans les résidences.

Jean Baril et **Benoît Villemure**
Responsables du dossier Certification
Direction des services sociaux
ASSS

rubriques

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#)[Imprimer](#)

Un autre honneur pour le Dr Guy Boisclair Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec pour le dentiste Guy Boisclair

Le 29 mai dernier, dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre des dentistes du Québec, le Dr Guy Boisclair, dentiste-conseil à la Direction de santé publique de l'Agence, a été désigné lauréat 2007 du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

C'est sur une recommandation du Bureau de l'Ordre des dentistes, que le Conseil interprofessionnel a rendu hommage au Dr Boisclair en reconnaissant son apport remarquable au développement, ainsi qu'au rayonnement de la profession au sein du système professionnel québécois. Cette distinction s'accompagne d'une magnifique médaille de bronze antique dont la conception et le dessin de la matrice revers sont l'œuvre de madame Catherine Tremblay, orfèvre à Montréal.



Le Conseil interprofessionnel du Québec a été fondé par les ordres eux-mêmes en 1965. Il regroupe aujourd'hui les 45 ordres qui, ensemble, comptent 318 000 professionnels au Québec. En conformité avec le mandat qui lui fut confié par le législateur lors de l'adoption du Code des professions en 1974, le Conseil exerce un rôle consultatif auprès du gouvernement. De plus, il constitue un forum d'échanges et de services entre les ordres, dont il est la voix collective sur des sujets d'intérêt commun à l'ensemble des professions.

Cet honneur s'ajoute à plusieurs autres déjà reçus par le Dr Boisclair qui a une longue et fructueuse carrière à son actif ! Toutes nos félicitations !

Christiane Lemaire

Conseillère en communication

ASSS MCQ

Fermer la fenêtre

© Le Réso-Lu, Volume 2, numéro 13, 5 juillet 2007, Tous droits réservés.

rubriques

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#) [Imprimer](#)

Dépôt de candidatures avant le 4 septembre 2007 Prix reconnaissance de l'innovation pour le réseau de la santé et des services sociaux

L'association du personnel d'encadrement du réseau santé et services sociaux (APERSSS) reconduit son Prix reconnaissance de l'innovation, soit la reconnaissance collective de pratiques innovatrices mises en place par des équipes du réseau. À chaque année, les équipes dont les projets ont été retenus par le jury de sélection sont invitées à en présenter le contenu par l'entremise de stands lors du colloque associatif.

Les participants au colloque sont appelés à voter pour déterminer le récipiendaire et l'équipe gagnante se voit décerner le Prix reconnaissance de l'innovation. Ce prix est accompagné d'une plaque souvenir et d'une bourse de 500 \$.

Les équipes désireuses de partager leurs bons coups doivent déposer leur candidature pour le 4 septembre 2007. Pour en connaître davantage sur les modalités entourant le Prix, consultez le dépliant explicatif et le formulaire de mise en candidature en cliquant sur les liens suivants :

http://www.aper.qc.ca/docs/_Informations/depliantprix2004.pdf

http://www.aper.qc.ca/docs/_Informations/formulaireprix.pdf

Karine Trépanier

Responsable de la planification de la main d'œuvre et du développement des compétences
ASSS MCQ

[Fermer la fenêtre](#)

r u b r i q u e s

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#) [Imprimer](#)

Départ au Centre de services en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec

M. Jacques Labrèche quittera dès septembre ses fonctions de directeur des ressources humaines du CSDI MCQ, fonction qu'il détenait depuis plus d'un an.

À l'emploi du CSDI MCQ depuis 1986, M. Labrèche s'apprête à relever un défi de taille pour lequel nous le savons cependant tout à fait qualifié. Faisant suite à un affichage de poste et à une procédure de sélection rigoureuse, sa candidature a été retenue pour agir comme



Directeur général du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay Lac St-Jean. Il nous quittera en début de septembre pour intégrer ses nouvelles fonctions.

Ceux et celles qui ont eu l'occasion de le côtoyer ont été à même d'apprécier sa grande compétence, son leadership, sa rigueur et son dynamisme. Le processus de négociation auquel il s'est particulièrement consacré cette dernière année constituera un héritage qui nous sera précieux.

C'est donc avec une certaine tristesse que nous le voyons nous quitter. Nous avons apprécié travailler avec lui, mais nous ne pouvons que nous réjouir de l'essor que prend sa carrière. Au nom du conseil d'administration, de toute l'équipe d'encadrement et en votre nom à tous, j'adresse mes plus sincères félicitations et mes meilleurs vœux à M. Labrèche et l'assure que nous lui réserverons toujours un accueil à la hauteur du souvenir qu'il nous laisse.

Le directeur général,
Michel Boutet

rubriques

[Carte Interactive](#)[Évolution des RLSMCQ](#)[Publications](#)[Bulletins de Nouvelles](#)[Événements](#)[Imprimer](#)**Programme Roses d'Or en Mauricie****Publication du 5^e bottin régional des résidences pour personnes âgées**

À Trois-Rivières le 26 juin dernier, le comité régional du programme Roses d'Or en Mauricie remettait des certificats de reconnaissance à 35 propriétaires de résidences privées pour personnes âgées. Par la même occasion, on lançait la 5^e édition du bottin Roses d'or pour la région Mauricie. L'Agence soutient les activités du programme, qui relève de la Fédération de l'Âge d'or du Québec (FADOQ), en finançant en partie le budget d'opération et la publication du bottin.



Sur la photo on aperçoit quelques représentants des résidences récipiendaires entourés de monsieur Michel Bronsard représentant de la ville de Trois-Rivières et de madame Mariette Giroux, Présidente du conseil d'administration du Réseau FADOQ-Mauricie

En effet, comme partenaire pour la septième année consécutive, l'Agence finance, en partie, le budget d'opération de Roses d'Or région Mauricie. À cette contribution annuelle de 10 000 \$, s'ajoute un montant supplémentaire de 4 000 \$ accordé spécifiquement pour la publication du bottin 2007-2009. Signalons que les résidences inscrites à l'intérieur de ce bottin ont été évaluées selon des normes précises de sécurité et de qualité des services. Dans la région, le programme a permis de rejoindre près de 1 950 personnes.



Lors du lancement, on retrouvait, Mme Ginette Lapointe, directrice générale du réseau de la FADOQ région Mauricie, Mme Mariette Giroux, présidente régionale de la FADOQ et Mme Suzanne Guay, coordonnatrice provinciale du programme Roses d'Or. (Crédit photo : L'HEBDO JOURNAL)

Cette participation active de l'Agence et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux se veut une manifestation concrète de notre intérêt face à la qualité de vie des personnes âgées qui résident au sein des résidences privées de la région. L'Agence a d'ailleurs des mandats très spécifiques, en étroite relation avec la qualité de vie des aînés en résidences privées, comme le Programme de certification, le registre des résidences privées et le traitement des plaintes.

Un bravo particulier s'adresse aux résidences récipiendaires d'une reconnaissance Roses d'Or. Leur ouverture, leur engagement et leur volonté d'amélioration continue sont des gages de succès pour assurer la qualité de vie des personnes âgées. Dans la voie de changement qui s'installe actuellement par les dispositions législatives touchant la certification des résidences pour personnes âgées, l'Agence aura à définir sa collaboration afin de toujours soutenir les équipes qui travaillent auprès de nos aînés.

Benoît Villemure

Représentant de l'Agence au comité aviseur régional du programme Roses d'Or

Fermer la fenêtre

